

CHAMPIONNAT DE MEDITERRANEE manche 2 INTERLIGUE ILCA AVIS DE COURSE 7 et 8 octobre 2023

1. AUTORITE ORGANISATRICE

Le Yacht Club des Sablettes

2. REGLES APPLICABLES

La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile :
Les règles de course à la voile (RCV) 2021-2024, y compris les prescriptions de la FFVoile
Les règles de classe
Cet avis de course
Les instructions de course type et leurs annexes

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

La régata est ouverte à tous les bateaux ILCA : ILCA 7 / ILCA 6 / ILCA 4

Sont autorisés à courir : tous les titulaires d'une licence compétition FF Voile 2023 et les coureurs de nationalité étrangère en règle avec leurs autorités nationales.

4. INSCRIPTIONS ET DROITS A PAYER

Les inscriptions se feront uniquement via le site internet www.ycsablettes.org, ainsi que le paiement des droits d'inscription.

Délai : au plus tard le 6 octobre 2023 à 12h00

Les droits requis sont les suivants :

Inscription régata	Montant
En avance : Jusqu'au 3 octobre inclus	35,00 €
Dernière minute : du 4 au 6 octobre	40,00 €

Samedi 7 octobre: un émargement sera mis en place à proximité du tableau officiel pour la confirmation des inscriptions de 8h00 à 11h00 sur la plage devant la base nautique de Saint Elme.

5. ACCES ET PARKING

L'accès au port de Saint ne sera autorisé que pour la mise à l'eau des bateaux entraîneurs.

Les dériveurs iront directement à la plage depuis le parking remorque (plan en annexe)

Yacht Club des Sablettes

Fédération Française de Voile

Ligue SUD de Voile

6. PROGRAMME

Date	Heure	
07 octobre 2023	8h – 11h	Confirmation des inscriptions : émargement en extérieur
	13h00	1 ^{er} signal d'avertissement
	17h00	Dernier signal d'avertissement du jour*
08 octobre 2023	10h00	1 ^{er} signal d'avertissement
	15h00	Dernier signal d'avertissement du jour*
	17h00	Proclamation des résultats et remise des prix

**les heures du dernier signal d'avertissement pourront évoluer pour s'adapter aux conditions du jour*

7. INSTRUCTIONS DE COURSES

Les instructions de course seront :

- affichées selon la Prescription Fédérale
- disponibles sur le site <https://www.ycsablettes.org/>: le 7 octobre 2023 et sur le groupe whatsapp (lien et qr code ci dessous)

8. PARCOURS

Les parcours seront de type trapèze

9. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10. CLASSEMENT

Deux courses devront être validées pour valider la compétition.

Quand trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores dans toutes les courses.

Quand quatre à sept ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant la plus mauvaise course.

11. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. PRIX

5 coupes seront distribuées comme suit :

- Premier en ILCA7
- Premier en ILCA6 Homme
- Première en ILCA6 Femme
- Premier en ILCA4 Homme
- Première en ILCA4 Femme

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Un groupe Whatsapp est créée pour la diffusion des informations du Trophée Grand Hôtel :

Intégrez le groupe WhatsApp. : <https://chat.whatsapp.com/GkxPKosNbGxEKRCMCvZfK9>

ou scannez le QR code

Yacht Club des Sablettes

Fédération Française de Voile
Ligue SUD de Voile



Trophée Grand Hôtel 2023

Groupe WhatsApp



Scannez ce code QR avec la caméra de
WhatsApp pour rejoindre ce groupe.